















**Division des Examens et Concours**

# **CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2019**

## **RAPPORT DU JURY**

# SOMMAIRE

Rapport du Président du jury :	page 3
<b>Rapports des différentes commissions :</b>	
 Cinéma-Audiovisuel :	page 6
 Danse :	page 12
 DNL Allemand (Collège et Lycée) :	page 15
 DNL Anglais (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 16
 DNL Espagnol (Collège et Lycée, Lycée Professionnel) :	page 20
 DNL Italien:	page 22
 Spécificités concernant l'enseignement DNL mathématiques	page 24
 Français Langue Seconde :	page 26
 Histoire des Arts :	page 29
 Langues et Cultures de l'Antiquité	page 33
 Langue des Signes Française	page 38
 Théâtre :	page 40

## RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2019

Les épreuves se sont cette année déroulées entre le 07 et le 11 janvier 2019.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Education Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre.

La réglementation précise de cet examen est fournie par l'arrêté du 23/12/2003 paru au BO n°7 du 12/02/2004 et par la note de service 2004 -175 du 19/10/2004 parue au BO n°39 du 28/10/2004. Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à s'y référer pour mieux s'y préparer et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

### Rappel de la réglementation concernant le rapport (Extrait de la note de service 2004 -175 du 19/10/2004)

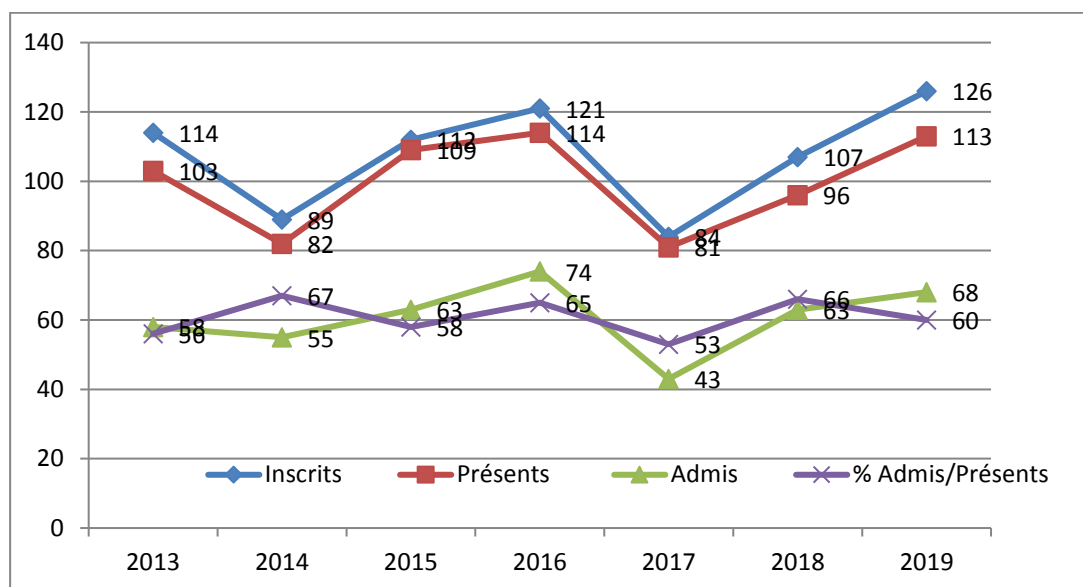
« En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM<sup>1</sup>, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

Cette session 2019 a été marquée par une nouvelle et sensible augmentation du nombre de candidats ; 126 inscrits, en hausse de 18% environ par rapport à la session précédente, et ce après une hausse de 25% en 2018. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais au contraire une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 113 candidats en cette session 2019. Spécificités de cette session, la présence de candidats en Langue Des Signes Française et

<sup>1</sup> L'ESPé désormais

le déploiement de la spécialité Langues et Cultures de l'Antiquité après sa mise en place en octobre dernier. De plus en plus de professeurs exerçant en collège s'inscrivent pour obtenir une certification dans une DNL ; a contrario enfin, de moins en moins de professeurs de lycée professionnel (PLP) s'y présentent.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année très disparates : excellents pour la certification en Histoire des Arts (83%), ils sont catastrophiques dans trois spécialités (DNL Allemand et Italien, Langue des Signes Française : aucun candidat certifié). Une légère baisse est observée sur l'ensemble des disciplines mais le pourcentage d'admis reste très honorable : 60% - 66% lors de la précédente session. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2019 dans le contexte des sept dernières années.



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2019 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES**

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	%
CAV	15	14	7	7	50,00
Danse	2	2	1	1	50,00
DNL Allemand	3	3	0	3	0,00
DNL Anglais	35	32	21	11	65,63
DNL Anglais en LP	5	4	2	2	50,00
DNL Espagnol	5	4	1	3	25,00
DNL Espagnol en LP	2	2	1	1	50,00
DNL Italien	2	2	0	2	0,00
FLS 1er degré	10	8	6	2	75,00
FLS 2nd Degré	10	10	7	3	70,00
HIDA	14	12	10	2	83,33
Latin	5	3	2	1	66,67
LSF	1	1	0	1	0,00
Théâtre	17	16	10	6	62,50
<b>TOTAL</b>	<b>126</b>	<b>113</b>	<b>68</b>	<b>45</b>	<b>60,18</b>

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives (FLS, Anglais, CAV dans une moindre mesure), d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

*Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.*

Fait à Orléans, le 16 janvier 2019

Le président du jury,  
Éric Michon, IA-IPR

## CINÉMA-AUDIOVISUEL

### RAPPORT DE JURY

Établi par Monsieur MICHON Eric  
IA-IPR en charge du Cinéma-Audiovisuel  
Président de la Commission,

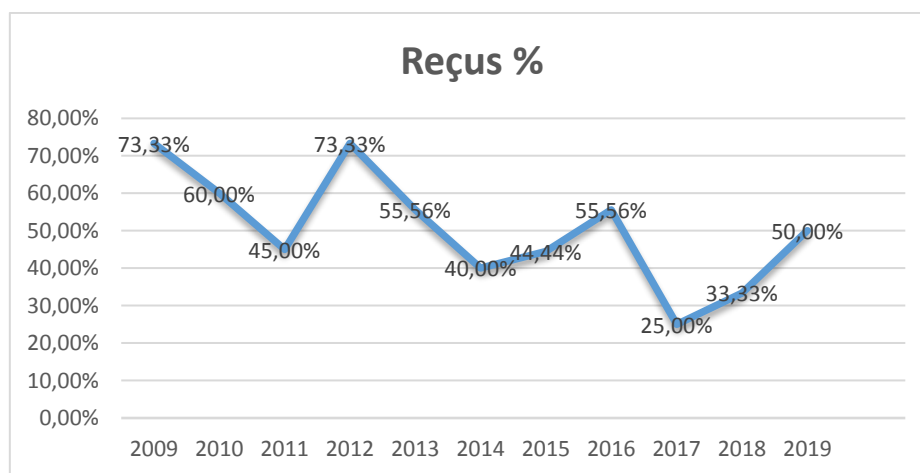
avec le concours de sa collègue membre du Jury Madame Sylvie LOPEZ-JACOB, enseignante en cinéma audiovisuel. Je tiens à la remercier chaleureusement pour la compétence avec laquelle elle s'est acquittée de cette mission.

L'épreuve s'est déroulée les jeudi 10 et vendredi 11 janvier 2018 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust, dans de bonnes conditions matérielles. Que le personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat en soit remercié, Madame CHESNEAU tout particulièrement.

#### Quelques éléments statistiques :

Une recrudescence notable des candidatures a été constatée cette année : 15 inscrits, 14 présents. Pour mémoire, 6 candidats s'étaient présentés à la dernière session, 8 l'année précédente. Il faut remonter à la session 2012 pour retrouver un nombre de professeurs souhaitant obtenir cette certification équivalent.

7 candidats ont été admis (50%) : on observe de la même manière un niveau qualitatif des prestations en nette amélioration cette année.



- Les notes s'échelonnent de 7 à 18.
- Une moyenne de 11,78 cette année qui constitue un progrès sensible en regard des précédentes sessions ; l'amplitude des notes s'est avérée plus importante cette année, grâce à plusieurs prestations jugées très satisfaisantes.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Reçus %	73,33%	60,00%	45,00%	73,33%	55,56%	40,00%	44,44%	55,56%	25,00%	33,33%	50,00%

#### Profil des candidats :

- Une très grande diversité de profils, certains de haut niveau – deux candidates étaient titulaires d'un doctorat -, d'autres s'avérant d'une grande richesse avec des parcours professionnels parfois atypiques.

- Trois candidats déjà intégrés depuis peu dans une équipe pédagogique dispensant une option C.A.V.
- Tous se sont présentés dans l'espoir d'intégrer à terme une équipe pédagogique pour enseigner le C.A.V. Ils étaient également impliqués dans leur établissement – collège ou lycée - dans des projets à dominante audiovisuelle.
- Un professeur-stagiaire.

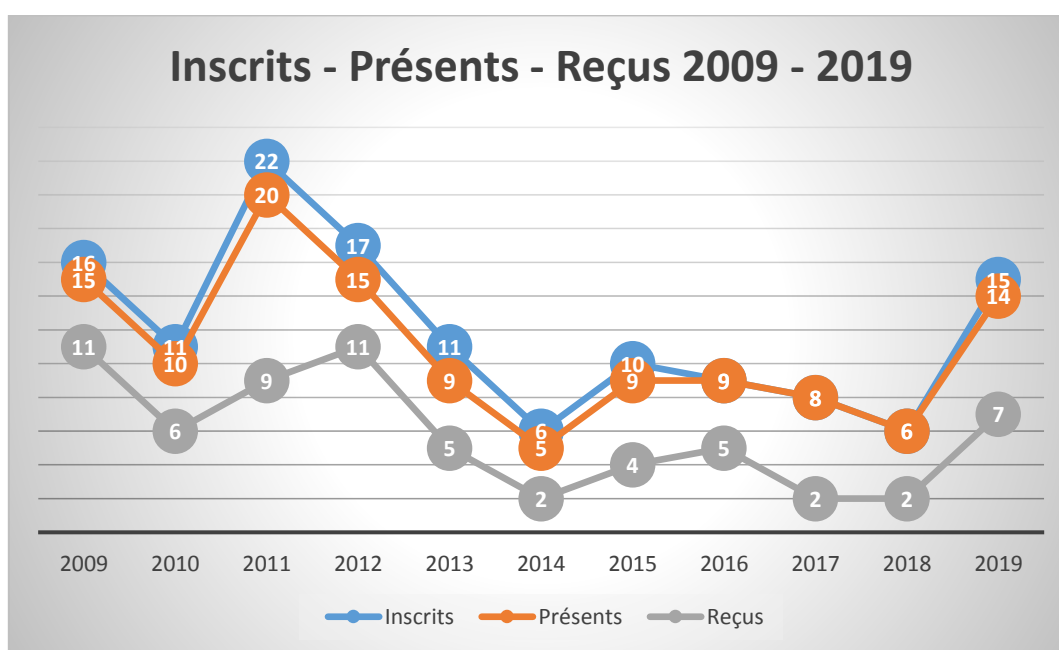
#### Disciplines d'origine :

- Arts Plastiques (3)
- Anglais (3)
- EPS (1)
- SVT (1)
- Philosophie (1)
- Histoire-Géographie EC (1)

#### Echelle de notation :

Notes	Nombre de candidats
18	2
16	1
14	2
13	2
9	4
8	2
7	1

**TABLEAU STATISTIQUE 2009 – 2019**



#### **Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen**

*N.B. : Ce rapport reprend pour l'essentiel les éléments des rapports précédents, les remarques concernant les prestations et les conseils prodigués pour la préparation des candidats ne différant que peu d'une session à l'autre. Nous invitons tout de même les futurs candidats à se référer à ces documents pour compléter leur information.*

#### **Les attendus :**

La note de service N° 2004-175 du 19 octobre 2004, parue au B.O.E.N. du N° 39 du 28 octobre 2004, précise dans son annexe les critères d'évaluation de l'épreuve. Pour le Cinéma Audiovisuel, le jury évalue :

- *La culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma). La connaissance de leurs langages spécifiques (à partir d'une étude de cas) ;*
- *La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;*
- *La connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;*
- *La capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique, culturelle, méthodologique.*

**L'épreuve :**

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été scrupuleusement respecté. La plupart des professeurs ont utilisé la totalité du temps imparti pour la présentation de leur exposé ; le jury s'est parfois vu dans l'obligation d'intervenir pour demander à des candidats de conclure en quelques secondes. Dans le cas contraire, le temps non utilisé par le candidat est « banalisé » et le jury enchaîne avec la seconde partie.

***N.B. : Pendant l'exposé, l'utilisation de notes et de son ordinateur personnel pour présenter un document ou extrait de réalisation est autorisée. La prise de note est également possible pendant la seconde partie de l'épreuve. Le jury ne met pas de matériel à disposition du candidat : si celui-ci souhaite présenter un extrait de production, il devra en avoir prévu les moyens. Nous tenons par ailleurs à souligner que cette présentation devra être incluse dans l'exposé et ne donnera pas lieu à l'octroi de temps supplémentaire.***

L'entretien conduit par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans sa relation à l'art cinématographique mais également à vérifier sa connaissance de plusieurs aspects de l'enseignement du cinéma-audiovisuel au lycée :

- objectifs et finalités de la discipline ; sa dimension *artistique*.
- organisation des enseignements.
- Finalités et modalités de mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du cinéma.
- les contenus : l'articulation entre pratique artistique et culture cinématographique. Ce dernier point s'avère parfois appréhendé de manière peu satisfaisante, l'enseignement se voyant trop souvent fondé sur une distinction entre la transmission de savoirs théoriques d'une part, leur application dans un second temps par le biais d'exercices pratiques d'autre part. La pratique ne peut en effet être restreinte à l'illustration ou la mise en application de connaissances transmises préalablement ; elle peut, dans certains cas, être envisagée comme une manière d'accéder à des connaissances théoriques.

La capacité à analyser un court extrait de film a également pu être vérifiée : le candidat est invité dans la dernière partie de l'entretien à visionner une seule fois une courte séquence (2 à 4 minutes) puis à l'analyser succinctement. Quelques œuvres exploitées cette année dans ce cadre : *Zazie dans le métro* (L. Malle) ; *Mommy* (Xavier Dolan) ; *Paris, Texas* (W. Wenders) ; *Le Procès* (O. Welles)... Cette analyse se déroule « à chaud », sans temps de préparation – la prise de note est possible ; elle reste très brève et ne peut bien sûr que rester à l'état d'esquisse. Nous attendons du candidat qu'il se montre en



mesure de dégager de l'extrait les principaux enjeux esthétiques dont il témoigne et de rendre compte de la construction et du sens de la séquence à partir des procédés cinématographiques dominants qu'il aura repéré. Il s'agit ainsi de dépasser la simple description formelle des plans pour développer une capacité d'interprétation.

Le bilan que nous pouvons tirer de cette journée d'interrogation s'avère cette année très encourageant : taux de réussite en hausse constante sur les trois dernières sessions (de 25 à 50% cette année), richesse du profil de nombre de candidats, qualité pour beaucoup des analyses filmiques ébauchées, culture cinématographique le plus souvent avérée. Parmi les candidats refusés, certains sont en mesure de l'obtenir, par une meilleure préparation à l'épreuve pour certains, en développant certaines compétences précises – analyse filmique, compréhension des enjeux de l'enseignement du C.A.V. ou encore connaissance de son fonctionnement - pour d'autres.

La vocation première de la certification complémentaire demeure la constitution d'un vivier pour renouveler les équipes pédagogiques exerçant dans les options C.A.V. ; le jury évalue prioritairement les candidats dans cette perspective et n'attribue pas la certification sur la simple mise en œuvre d'expériences pédagogiques construites autour de l'image, de l'éducation aux médias et du cinéma, toutes intéressantes et pertinentes qu'elles soient. Cette année encore pourtant, mais moins que les années précédentes, des candidats se sont présentés pour légitimer des pratiques pédagogiques – dans leurs classe ou dans le cadre de dispositifs tels que les ateliers artistiques - tout autant que dans la perspective d'intégrer une équipe d'enseignants en Cinéma-Audiovisuel.

### Conseils aux futurs candidats :

S'il n'est pas évalué en soi, l'élaboration du dossier doit être soignée, sa conception pensée de manière à éclairer le jury sur les motivations qui poussent le candidat à souhaiter cette certification complémentaire d'une part, sur les compétences professionnelles développées tant dans une éventuelle formation initiale que dans l'expérience acquise sur le terrain ou encore dans des activités extra-professionnelles (ou antérieures à l'entrée dans le métier d'enseignant) d'autre part. Un curriculum vitae, même synthétique, est bienvenu pour compléter et éclairer ces aspects.

Il convient par ailleurs de préparer cette épreuve avec le plus grand sérieux, et ce dans les directions suivantes :

- Connaître les objectifs de la discipline et des programmes d'enseignement bien sûr. Cette année, la connaissance des projets de nouveaux programmes publiés par le C.S.P. a été appréciée.
- Prendre contact avec des collègues enseignant dans des options C.A.V., échanger avec eux, pourquoi ne pas observer des cours si ces collègues en acceptent l'augure.
- Conceptualiser la didactique de la discipline en ce qui concerne notamment l'interaction entre les domaines pratiques et culturels définis par les instructions officielles, et ce dans le contexte d'un enseignement *artistique*.
- Se familiariser avec la pédagogie de projet mais aussi avec la mise en œuvre de partenariats avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant – partenaire, les différentes étapes de concertation...).

- Acquérir les connaissances théoriques mais aussi des compétences techniques (écriture scénaristique, maniement d'une caméra, montage...) et informatiques (logiciels spécifiques).
- Se familiariser avec l'analyse filmique, laquelle ne doit pas se limiter aux aspects techniques – plans, cadrage, montage, etc. : ceux-ci doivent en effet être systématiquement mis en relation avec le sens du propos développé dans la séquence. L'analyse filmique n'est ni une étude formelle ni une interprétation subjective.
- Posséder une solide culture cinématographique - être notamment au fait des principales étapes et des grands mouvements de l'histoire du cinéma depuis ses origines.
- S'exprimer dans une langue correcte constitue enfin le minimum requis dans le cadre d'une épreuve qui s'adresse à des enseignants.

Plus généralement, il convient pour les candidats d'approfondir en amont une réflexion sur le rôle du professeur dans la conception et l'accompagnement d'un projet artistique global dans l'enseignement du Cinéma-Audiovisuel.

Le candidat pourra enfin s'inspirer de la bibliographie ci-dessous pour parfaire ses connaissances techniques, historiques et culturelles.

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### Ouvrages généraux d'introduction

- Michel MARIE / Laurent JULLIER *Lire les images de cinéma*, Larousse, 2007
- Alain BERGALA *L'Hypothèse cinéma*, Petite bibliothèque des Cahiers du cinéma, 2002
- FOZZA / GARAT / PARFAIT *Petite fabrique de l'image*, Magnard, 2003

### Le vocabulaire d'analyse cinématographique

- Marie Thérèse JOURNOT *Le vocabulaire de cinéma*, coll. « 128 », Armand Colin, 2004

### L'analyse filmique

- Francis VANOYE / Anne GOLIOT-LETE *Précis d'analyse filmique*, coll. « 128 », Armand Colin, 1992
- Laurent JULLIER *Analyser un film*, coll. « Champs », Flammarion, 2012
- José MOURE *Le plaisir du cinéma-analyses et critiques des films*, Klincksieck, 2012

### Le scénario

- Dominique PARENT-ALTIER *Approche du scénario*, coll. « 128 », Armand Colin
- Anne HUET *Le scénario*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Claire VASSE *Le dialogue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Isabelle RAYNAULD *Lire et écrire un scénario*, Armand Colin, 2012
- Michel CHION *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma-essais, 2007
- Francis VANOYE *Scénarios modèles modèles de scénarios*, Nathan, 1991

### Le récit

- Francis VANOYE *Récit écrit récit filmique*, Nathan, 1989
- André GARDIES *Le récit filmique*, Hachette, 1993
- Marie Anne GUERIN *Le récit au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Joel MAGNY *Le point de vue*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001

### L'adaptation littéraire

- Frédéric SABOURAUD *L'adaptation*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006
- Jean CLEDER *Entre littérature et cinéma*, Armand Colin, 2012
- Francis VANOYE *L'adaptation littéraire au cinéma*, Armand Colin, 2011

### L'image

- Emmanuel SIETY *Le plan*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2001
- Jacques LOISELEUX *La lumière au cinéma*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2004
- Dominique VILLAIN *L'oeil à la caméra*, Cahiers du cinéma-essais, 2001
- AUMONT / BERGALA / MARIE / VERNET *Esthétique du film*, Nathan, 1983
- Jeremy VINEYARD *Les plans au cinéma*, Eyrolles, 2004
- BORDEWELL / THOMPSON *L'art du film, une introduction*, De Boeck, 2000
- Steven KATZ *Réaliser ses films plan par plan*, Eyrolles, 1992

### Le son

- Michel CHION *L'audio-vision*, Nathan, 1990
- Michel CHION *Le son*, Armand Colin, 199
- Michel CHION *Un art sonore, le cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 2003
- Michel CHION *Le complexe de Cyrano*, Cahiers du cinéma-essais, 2008
- Gilles MOUPELLIC *La musique de film*, Les petits cahiers des Cahiers du cinéma, 2006

### Le montage

- Vincent AMIEL *Esthétique du montage*, Nathan, 2001
- Dominique VILLAIN *Le montage au cinéma*, Cahiers du cinéma-essais, 1991

### Histoire et pensée du cinéma

- Claude BEYLIE *Les films-clés du cinéma*, Larousse, 1987
- Vincent PINEL *Ecoles, genres et mouvements au cinéma*, Larousse, 2000
- Jacques AUMONT *Les théories des cinéastes*, Nathan, 2002
- Suzanne LIANDRAT-GUIGUES / Jean-Louis LEUTRAT *Penser le cinéma*, Klincksieck, 2001
- Francesco CASSETTI *Les théories du cinéma depuis 1945*, Nathan, 1999
- André LABARRERE *Atlas du cinéma*, Le livre de poche « La Pochothèque », 2002

### Autres ressources

- les DVD de la collections « L'Eden cinéma », Scerén-Cndp
- les sites : <http://www.zerodeconduite.net/>
- <http://www.ciclic.fr/>
- <http://www.cnc.fr/web/fr/dossiers-pedagogiques>
- <http://www.forumdesimages.fr/>

## DANSE

*Rapport établi par Madame Sophie NEUMANN, IA-IPR chargée du suivi des enseignements artistiques Art-danse*

La certification art danse, comme toute certification, est une étape au service du processus de développement professionnel. Elle vient valider des compétences construites au cours des expériences professionnelles et personnelles dans le champ de la danse considérée comme art à part entière.

Ce rapport de jury présente 4 chapitres :

- Les enjeux de la certification danse
- Les compétences recherchées chez les candidats
- Les conditions réglementaires de passation
- Les conseils formulés aux candidats pour la session 2020.

Il prend appui, pour illustrer chacune de ces parties, sur la **session 2019 pour laquelle deux candidates se sont présentées à l'épreuve : deux professeurs d'EPS.**

**Une seule a obtenu la certification.**

### Les enjeux de la certification art danse :

La certification art danse renvoie à un double enjeu : un enjeu personnel et professionnel pour le candidat et un enjeu territorial.

Toute personne qui s'inscrit à la certification s'engage dans un processus de développement professionnel en se soumettant à l'avis d'un jury.

L'enjeu est bien, au niveau individuel, de faire valoir des expériences menées dans des contextes variés. A la session 2019, les parcours antérieurs des candidats ont reflété cette hétérogénéité, la danse ayant pu faire l'objet de projets d'enseignement dans le contexte scolaire et extra-scolaire, de projets de recherche personnels, de projets de création artistique menés avec des élèves ou à titre personnel, de projets d'éducation artistique et culturelle développés au sein des établissements scolaires. De ce fait l'objectif, pour le candidat, consiste à valoriser ces expériences en cherchant, par la distanciation, à énoncer les compétences construites au travers de ces expériences.

La certification constitue aussi un enjeu pour le territoire académique puisqu'elle permet d'identifier des personnes ressources susceptibles de porter le développement de la danse ici ou là, selon tel ou tel projet, jusqu'à la mise en place d'une option de spécialité en danse au lycée.

La danse, enseignement artistique à part entière, n'apparaît pas comme discipline de recrutement par voie de concours. Cette certification permet donc la reconnaissance d'une compétence professionnelle avérée. (La note de service NS – 2004-175 du 19-10-2004 précise cette orientation).

### Les compétences recherchées

- Enseigner la danse en tant que discipline à part entière au lycée ou au collège. Au lycée le professeur certifié art danse sera donc capable d'enseigner la danse tant dans le cadre de l'enseignement de spécialité danse que de l'enseignement optionnel, mais aussi dans la filière technologique « techniques de la musique et de la danse ».

Pour la session 2020, la connaissance des nouveaux programmes du lycée est attendue. Le candidat doit donc démontrer sa capacité à construire des séquences d'enseignement dans un cadre réglementairement défini. A titre d'exemple la question du partenariat avec les structures culturelles (scènes nationales ou régionales, conservatoires, salles de diffusion...), avec les artistes, la connaissance des œuvres chorégraphiques, la connaissance des éléments du programme (enjeux et finalités, attendus de fin de lycée, compétences, thèmes d'étude et évaluation) constituent des incontournables.

De même la connaissance des textes réglementaires qui organisent les différents dispositifs (ateliers artistiques, classes à horaires aménagés danse en collège...) est impérative.

- Il est essentiel de rappeler que pour exercer dans le cadre de ces enseignements, une connaissance du domaine de la danse dans ses fondements artistiques et culturels est indispensable (histoire de la danse, connaissance des œuvres emblématiques...)

## Les conditions réglementaires de passation de l'épreuve

### Le rapport

Au moment de son inscription le candidat remet un rapport, dont la note de service NS 2004-175 du 19-10-2004 précise succinctement le contenu et les aspects formels attendus.

Le rapport ne saurait se limiter à un catalogue d'expériences artistiques. Il doit mettre en perspective des expériences artistiques avec le développement de compétences, au service des attendus des enseignements nécessitant la certification.

Ce rapport, sur lequel s'appuie le jury, oriente le questionnement de l'entretien.

### L'épreuve orale

A la session 2019 le jury était composé d'un enseignant expert certifié art danse et d'un IA IPR.

L'épreuve comporte deux temps : un exposé oral de dix minutes maximum et un entretien de vingt minutes.

### *L'exposé*

Cet exercice en temps contraint doit être préparé. Il ne doit pas être redondant mais complémentaire du rapport dont le jury a déjà pris connaissance. Il est important que cet exposé puisse mettre le candidat dans les meilleures dispositions possibles pour échanger ensuite avec le jury. Il lui est donc conseillé de mettre en avant un élément important de son parcours professionnel qui soit tant en adéquation avec les compétences recherchées qu'avec ses motivations premières.

### *L'entretien :*

La note de service NS 2004-175 du 19-10-2004 précise l'orientation donnée à l'entretien :

« L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré (...), d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur. »

### *La notation :*

Chaque candidat est noté de 0 à 20. Une note supérieure ou égale à 10 valide la certification. Le jury s'appuie sur les éléments suivants (extrait de la note NS 2004-175) : « Au cours de l'exposé et de l'entretien sont particulièrement évaluées :

- la connaissance des problématiques et des méthodes de la création chorégraphique ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des œuvres chorégraphiques en qualité de spectateur, d'interprète et de chorégraphe ;
- la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques ;
- la connaissance des programmes de danse (arts-danse) et la maîtrise de leurs contenus, ainsi que la capacité à les mettre en œuvre au sein d'une équipe pédagogique pluridisciplinaire, en partenariat avec des intervenants artistes ;
- la connaissance des règles et contraintes biomécaniques et physiologiques qui s'imposent à l'enseignement de la danse au lycée.

N.B. : Des compétences des candidats en danse contemporaine sont indispensables. Des compétences en danse classique, malgré la présence d'œuvres du répertoire dans les programmes, ne peuvent suffire pour obtenir la certification. »

Les 4 premiers points cités sont incontournables.

### Conseils formulés aux candidats

**Pour aider à la préparation de cet examen de certification complémentaire, il convient de rappeler ce que le jury attend des candidats :**

- S'appuyer sur une expérience d'enseignement **de la danse** avec des implications dans des projets artistiques qui permettent une réflexion approfondie ainsi qu'une prise de distance réflexive réelle.
- Montrer une connaissance des modalités de la mise en œuvre du partenariat obligatoire et afficher une volonté de s'impliquer activement dans un projet artistique partagé mais dont le professeur conserve la maîtrise.
- Démontrer une connaissance infaillible des programmes et des œuvres de l'enseignement de spécialité et de l'enseignement facultatif art-danse. Un candidat en possession de la certification doit être en capacité d'enseigner dans ces deux types d'enseignement.
- Au plan didactique, montrer une expertise dans la maîtrise des procédés chorégraphiques et des composantes du mouvement dansé, et ainsi être en capacité de permettre aux élèves de s'approprier la dimension « sensible » des pratiques artistiques.

Ces différents points restent les facteurs les plus discriminants pour accéder à la certification dans ce domaine artistique. Les notes attribuées, lorsqu'elles sont inférieures à 10, indiquent la marge à investir par les candidats pour se présenter de nouveau à l'examen après avoir approfondi leurs connaissances au regard des exigences de cette certification :

-Actualiser leurs connaissances artistiques, culturelles et scientifiques sur la danse en tant qu'art et objet d'enseignement

-S'informer sur les contextes, les projets, les acteurs, les institutions pour pouvoir se situer dans un réseau partenarial faisant interagir les ministères de l'éducation nationale et de la culture

Dans le même temps, le jury tient à rassurer les candidats. Quelle que soit l'issue de cette certification il s'agit d'un échange professionnel qui permet de valoriser des expériences menées et d'enrichir son parcours personnel et professionnel.

### Commission Collège et LEGT

Le 16 janvier 2019

#### Composition du jury :

- Florence CHAIX IA-IPR Histoire-géographie
- Laurent HIVON, IA-IPR Mathématiques
- Michaël TAILLEUX, IA-IPR EPS
- Muriel PHILIPPE, IA-IPR LVE-Allemand

L'épreuve se déroule en 3 temps : l'exposé du candidat en allemand (10 minutes maximum), suivi d'un entretien avec le jury en allemand puis en français (20 minutes maximum).

Le jury tient à rappeler que cet exercice nécessite de la part du candidat une préparation rigoureuse : le candidat se sera renseigné sur les modalités de l'épreuve et aura préparé son exposé. Sans ces prérequis, qui témoignent *a minima* du sérieux du candidat, l'admission est fortement compromise.

Par ailleurs, le jury continue à souligner les points suivants :

- bien connaître les textes officiels et les référentiels de la section européenne dans la discipline concernée pour bien comprendre les enjeux de cet enseignement ;
- mettre à profit un séjour dans un pays germanophone pour parfaire ses connaissances culturelles et pédagogiques ;
- ne pas hésiter à revoir les règles de grammaire nécessaires à la pratique d'une langue allemande la plus correcte possible, et s'exposer autant que faire se peut à la langue orale pour acquérir une prosodie et une phonologie les plus authentiques possible ;
- avoir conduit une réflexion sur l'atout que représente l'enseignement en allemand dans une autre discipline ;
- enfin, être à même d'envisager l'impact de l'enseignement en langue étrangère dans la conduite du cours et d'anticiper les éventuels obstacles et facilitateurs.

Il est rappelé que le « projet pédagogique » ne se limite pas à la description de quelques actions ponctuelles ou à une séquence de cours : il doit s'inscrire durablement dans le projet d'établissement, et tenir compte du cadre institutionnel pour le décliner dans le contexte local.

## DNL ANGLAIS

### Commission Collège et LEGT

#### Composition du Jury :

- Bruno Bouchard, IA-IPR LVE Anglais
- Christophe Ciavaldini, IA-IPR Economie-Gestion / Hôtellerie-Restauration
- Patrice Bauchet, IA-IPR EPS
- Cristhine Lécureux, IA-IPR Histoire-Géographie
- Laurent Hivon, IA-IPR Mathématiques
- Eric Le Coquil, IA-IPR Philosophie
- Mélanie Perrin, IA-IPR Physique-Chimie
- Bruno Poupault, IA-IPR SES
- Jean-Marc Vallée, IA-IPR SVT

#### I Quelques statistiques :

- Disciplines non linguistiques représentées : Economie-Gestion (1 candidat), EPS (1 candidat), Histoire-Géographie (6 candidats), Hôtellerie-Restauration (1 candidat), Mathématiques (7 candidats), Philosophie (3 candidats), Physique-Chimie (7 candidats), SES (4 candidats), SVT (2 candidats).

- Nombre de candidats : 32 candidats présents sur 35 inscrits.

On note un nombre de candidats quasi identique à celui de l'an dernier (34 inscrits à la session 2018).

- Résultats : 21 candidats reçus, pour 11 candidats refusés.

Moyenne de 12,5 un peu supérieure cette année (11,54 pour la session 2018).

Echelle des notes : de 07 à 18 comme en 2018.

#### II Constats :

Le jury remarque, comme l'an passé, une nette évolution du niveau de maîtrise de la langue orale en production, la plupart des candidats offrent un modèle linguistique fiable et plus nombreux sont ceux qui s'expriment spontanément sans prendre appui sur leurs notes pour la première partie de prise de parole en continu. Quelques candidats apportent des supports pédagogiques pour illustrer leurs projets. La qualité des dossiers proposés reste inégale et, même s'ils ne sont pas évalués, les dossiers constituent une préparation à l'examen. Certains candidats sont néanmoins mal informés sur la nature de l'épreuve et sur le fonctionnement de la DNL.

Les candidats refusés l'ont été pour les raisons suivantes :

- La réflexion sur la motivation est parfois insuffisante ;
- Le niveau de langue pose encore problème pour un certain nombre de candidats (des carences au niveau phonologique, grammatical, lexical, syntaxique et parfois une méconnaissance du lexique spécifique) ;
- Des professeurs cette année encore trop orientés vers leur pratique disciplinaire. Une absence de réflexion sur l'intérêt que présente pour la discipline le fait d'être enseignée en langue vivante étrangère.



### III Recommandations :

Il est nécessaire d'améliorer **son niveau de langue** pour acquérir plus d'aisance (notamment la phonologie, déterminante) et de développer des compétences orales pour les mettre au service du projet et ne pas être contre-productif. Pour ce faire, entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement et assister à des cours de langue peuvent s'avérer fructueux. Avoir une bonne connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline est également un atout.

Il convient aussi de mieux lire les textes officiels se rapportant à cette épreuve (notamment ceux régissant les SELO) et de connaître le **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Le niveau minimum de maîtrise attendu en langue est le **niveau B2** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les candidats ne se sentant pas au niveau requis ne devraient pas se présenter.

Il est recommandé aux candidats d'observer des cours de DNL avant de se présenter, démarche que certains candidats ont fait l'effort d'adopter, et de prévoir des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle. Ils sont invités à entrer en contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne ou des enseignants de langue vivante.

Il est conseillé de réfléchir davantage aux **activités pédagogiques** que l'on peut mettre en place par rapport aux attendus du programme de chaque champ disciplinaire. Les **activités langagières de l'oral** ne semblent pas suffisamment prises en compte (production orale en continu et en inter-action, compréhension orale, ...) ainsi que la mise en activité des élèves dans la classe. Il est important de connaître les programmes de langues vivantes en vigueur au lycée. Les candidats sont invités, lors de l'entretien, à s'appuyer sur une activité réalisée ou imaginée.

Certains candidats se présentent pour une DNL « collègue », sans avoir réfléchi à la DNL « lycée » : c'est inapproprié.

Les critères d'évaluation sont rappelés dans le texte de référence : note de service du 19 Octobre 2004 parue au BO n°39 du 28 Octobre 2004. On lira le rapport :

<http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/scecteuo.htm>

On pourra consulter aussi le site : <http://www.emilangues.education.fr>, les sites de la BBC, le portail des langues de l'académie d'Orléans-Tours : [http://interlangues.ac-orleans-tours.fr/professeurs/certification\\_complementaire\\_lycee/](http://interlangues.ac-orleans-tours.fr/professeurs/certification_complementaire_lycee/)

## Commission Lycée Professionnel

L'intérêt pour l'examen de certification en Discipline Non Linguistique semble en déclin cette année encore, conformément à ce qui avait été observé lors des sessions précédentes. Seulement quatre candidats se sont présentés à l'épreuve orale. Le taux de réussite est assez décevant puisque deux d'entre eux sont maintenant certifiés en DNL, selon la mise en application de l'arrêté du 27 septembre 2005, modifiant les arrêtés du 23 décembre 2003 et du 9 mars 2004, relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires. L'une des deux se présentait pour la seconde fois. Les filières représentées cette année sont les Lettres Histoire Géographie, l'Hôtellerie (option Service et Commercialisation), l'Economie Gestion (options commerce et accueil). Les projets développés sont en général porteurs de pluridisciplinarité dans le domaine professionnel au titre de la mobilité et facilité d'insertion dans le monde économique au niveau européen.

Cependant, il reste essentiel de développer les liens entre enseignement général et enseignement professionnel, dans l'esprit des Enseignements Généraux en Lien avec les Spécialités et poursuivre la visée des priorités nationales et académiques d'ouverture culturelle et européenne dans les lycées professionnels. Les enseignants des disciplines générales concrétisent avec efficacité le travail mené dans les domaines professionnels.

Les candidats admis ont répondu aux exigences de la certification en faisant preuve d'un véritable investissement personnel en collaboration avec les membres de l'équipe éducative dans le cadre du projet d'établissement. Ils ont mené, avec les membres de l'équipe éducative dans leur établissement respectif, une réflexion approfondie visant une ouverture culturelle et internationale au bénéfice des élèves. Une candidate doit encore engager une étude de construction des activités au niveau de sa propre discipline avant d'élargir son action au domaine linguistique. La connaissance des textes officiels qui régissent l'organisation et le fonctionnement des sections européennes en lycée professionnel est assez inégale. Même si certains candidats se sont minutieusement informés des diverses certifications et validations qui existent pour valoriser la mobilité des élèves, certains autres n'avaient manifestement pas connaissance de ces possibilités.

Tous les candidats ont travaillé en amont de l'entretien pour parfaire leur niveau de langue. Comme lors des années précédentes, il est impératif pour les futurs candidats de s'inscrire dans cette dynamique de développement personnel et participer aux stages offerts par le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres. Les actions de formation académiques qui ont été proposées sont bénéfiques à tous, mais insuffisantes pour que le niveau de langue requis soit atteint. Il reste essentiel que chacun se donne les moyens d'améliorer ses compétences linguistiques en dehors de l'institution pour compléter les actions de formation ponctuelles.

La constitution du dossier réclame une attention particulière. Suivre la construction d'un dossier de type RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) pourrait aider tant dans la mise en forme qu'au niveau du contenu de ce dossier qui doit permettre de connaître :

- le parcours de formation du (de la) candidat (e), tant dans sa discipline que dans la langue cible.
- L'expérience autant professionnelle que personnelle, dans le cadre d'utilisation de la langue d'enseignement de la DNL.
- La motivation du (de la) candidat (e) qui ne doit pas se limiter à la description d'un parcours mais qui soit le résultat d'une réflexion sur les enjeux de l'enseignement d'une DNL ainsi que la plus value que cet enseignement peut apporter aux élèves.
- Une présentation d'expériences pédagogiques auxquelles le (la) candidat (e) a participé ou de projets qu'il (elle) envisage. L'adjonction au dossier de supports didactiques témoignant de ces expériences ou cette réflexion à des projets est appréciée par le jury. L'analyse des pratiques vécues serait appréciée.
- L'utilisation de la langue cible pour tout ou partie du dossier (en plus du dossier remis en français) témoigne du degré de maîtrise de la langue d'expression écrite.

Nous rappelons que l'épreuve orale se présente en deux parties : un exposé du dossier, suivi d'un échange avec les membres du jury. Cet entretien doit également répondre à certaines règles de forme et de fond :

- Il ne doit en aucun cas être une restitution d'un texte appris par cœur mais on attend du candidat qu'il puisse faire preuve d'aisance et de fluidité dans son propos.
- L'exposé doit présenter de façon claire et construite l'expérience et la motivation du candidat.
- L'échange avec le jury permet d'évaluer les capacités du candidat à interagir en langue cible et à répondre aux demandes des membres du jury.

- Le (la) candidat (e) doit faire preuve de motivation et implication dans le projet pédagogique grâce à une connaissance précise des contenus d'enseignement et des référentiels dans les deux disciplines.
- Il (elle) doit également démontrer une réflexion approfondie sur le cadre institutionnel et les enjeux de l'enseignement de la DNL en lycée professionnel, ainsi que sur la plus value de cet enseignement pour les élèves et pour l'établissement.
- Le fait qu'une réflexion ait été menée sur la meilleure collaboration à mettre en œuvre avec les professeurs de LVE, tant au niveau de l'enseignement que de l'évaluation, doit être démontrée.

En conclusion, les conseils formulés les années précédentes restent d'actualité :

Les candidats doivent être sensibilisés à une préparation rigoureuse de l'épreuve. La seule maîtrise d'une LVE ou une relative expérience d'enseignement disciplinaire ne peuvent, à elles seules, constituer des critères de compétence pour l'enseignement d'une DNL. Les futurs candidats à la certification doivent avoir conscience de l'importance du niveau de maîtrise de la langue cible. Aussi, même s'ils ne sont pas des professeurs de langue vivante étrangère, ils représentent un modèle linguistique pour les élèves auxquels ils s'adresseront après leur certification. Les formations nationales et européennes existantes sont à mettre à profit. Les candidats, en plus de la connaissance du cadre institutionnel, doivent faire preuve d'une réflexion préalable sur la spécificité de l'enseignement d'une DNL tant dans sa dimension didactique disciplinaire que dans une relative maîtrise et aisance dans l'utilisation de la langue cible. Un projet pédagogique réfléchi et intégré au projet d'établissement témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire.

## DNL ESPAGNOL

### Statistiques

- 5 candidats inscrits/ 4 présents, répartis comme suit:
  - MATHÉMATIQUES: 2 candidat
  - SII : 1 candidat
  - PHYSIQUE-CHIMIE : 1 candidat
- 4 professeurs titulaires.
- 1 reçu. Note la plus basse : 9 /20. Note la plus haute : 12/20.

### Remarques concernant les candidats et l'épreuve

*Remarques d'ordre général: de nombreuses remarques effectuées dans les rapports précédents demeurent d'actualité pour cette session. Elles sont donc reconduites ici.*

Au fur et à mesure des sessions, nous constatons que la variété des candidatures en ce qui concerne les disciplines et les grades se confirme et même s'amplifie, même si pour la première fois depuis la création de l'examen, en 2005, aucun candidat en Histoire-Géographie ne s'est présenté à cette session de l'examen. Cependant, professeurs titulaires et stagiaires désireux de faire valoir une expérience personnelle en lien avec l'aire hispanique et/ou leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue espagnole continuent à se présenter à l'examen.

La session 2019 montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification : si leur nombre reste modeste, il est toutefois stable, entre cinq et dix candidats par session, ce qui permet de constituer un vivier académique susceptible de favoriser le développement de l'ouverture de sections européennes.

Tout comme les années précédentes, les DNL sont donc variées ainsi que les parcours des personnels qui se présentent à l'examen.

#### *Préparation des candidats :*

Les professeurs ne bénéficient pas de formation pour se préparer à l'examen mais nombre d'entre eux ont collaboré le plus souvent avec les professeurs de LV et/ou l'assistant de leur établissement dans le cadre de leur travail de préparation. Un certain nombre d'entre eux a même assisté à des séances de DNL. De plus, les candidats sont souvent des « voyageurs » qui connaissent bien certaines parties de l'aire hispanique.

#### *Niveau des prestations des candidats :*

Les prestations des candidats admis ont été très moyennes, voire insuffisantes, ce qui explique le faible taux de réussite. Les trois notes de 09/20, les plus basses, ont été attribuées notamment à cause d'un niveau d'expression en langue espagnole qui reste à parfaire, surtout en ce qui concerne la prononciation, la prosodie et l'exactitude du lexique utilisé. Dans l'ensemble, les textes les plus

importants relatifs aux sections européennes et les modalités d'attribution de la « mention européenne » au baccalauréat sont connus. Nous constatons donc qu'il a été tenu compte des conseils donnés dans les rapports du jury des sessions antérieures.

La réflexion sur ce que représente l'enseignement d'une discipline non linguistique est à approfondir, certains candidats se contentant de quelques notions vagues et peu structurées, qui montrent que le questionnement préalable est insuffisant.

#### *Conseils aux candidats :*

Les conseils suivants restent d'actualité. Nous les renouvelons donc afin de faciliter la réussite des candidats intéressés par cette certification:

- **Actualiser ses connaissances en langue étrangère** : se rendre dans le pays si possible ; regarder la TV en langue étrangère et écouter la radio régulièrement ; entreprendre un travail avec l'assistant de l'établissement lorsque celui-ci est doté ; assister quand cela est possible à quelques cours de langue dans son établissement et y intervenir activement; si un échange e-twinning est en place dans l'établissement, le candidat pourra avec profit s'y intégrer pour pratiquer la langue. En effet, écouter ne suffit pas pour développer une compétence en langue étrangère : il faut aussi produire dans la langue pour progresser.
- **Avoir une bonne connaissance de la culture** des pays dans lesquels est parlée la langue que l'on a choisie.
- **Bien connaître les textes officiels** concernant les sections européennes et notamment ce qui se réfère à l'épreuve spécifique.
- **Bien connaître les programmes d'enseignement du lycée** pour sa discipline lorsque l'on enseigne en collège et que l'on souhaite enseigner une DNL en lycée.
- **Connaître les programmes de langue vivante** en vigueur au collège et au lycée et les caractéristiques majeures de l'enseignement des LVE: perspective actionnelle, entrée culturelle prépondérante, nécessité de mettre en place des stratégies destinées à éviter une approche frontale du type "questions/réponses"...
- **Avoir réfléchi aux enjeux de l'enseignement d'une DNL** et à ses implications pédagogiques.
- **Posséder des connaissances sur les possibilités de développement d'actions à l'international** dans le cadre d'un établissement scolaire. Pour cela, se mettre en relation par exemple avec le référent pour l'international de l'établissement (ERA).
- **Anticiper en collaborant avec les professeurs de LVE de l'établissement** qui pourront permettre de débiter la réflexion sur la nécessaire articulation entre les contenus scientifiques et didactiques de la DNL et la didactique des LVE.

## DNL ITALIEN

**Date de l'épreuve :** le 7 janvier 2019

**Membres du jury :**

- M. Frédéric CHERKI, IA IPR Italien
- M. Laurent HIVON, IA IPR Mathématiques
- Mme Christine LECUREUX, IA IPR Histoire/Géographie, EMC

**Candidats :**

- 2 candidats inscrits
- 2 candidats présents

**Résultats :**

- Aucun des deux candidats n'a obtenu la certification complémentaire.
- Échelle des notes : Les 2 candidats ont obtenu la note de 9 /20.
- Moyenne des notes : 9/20

**Remarques et suggestions :**

Le jury constate une baisse du nombre des candidats, présents et admis, à la session 2019 de la certification complémentaire en italien. Il constate un fléchissement de la moyenne des notes attribuées.

Les candidats ont fait preuve d'une maîtrise de la langue italienne plutôt satisfaisante (niveau B1-B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues). Ils disposent, par ailleurs, de connaissances lexicales adéquates dans leur discipline.

S'ils ont su témoigner d'une connaissance satisfaisante du cursus, des horaires, ainsi que des modalités d'attribution de la mention européenne pour le baccalauréat, ils ne disposent en revanche que d'un aperçu très approximatif du cadre institutionnel.

En ce qui concerne la démarche didactique et pédagogique à adopter, le jury regrette que les candidats de cette dernière session aient rarement su dépasser les idées générales sur l'enseignement de la DNL, pour fournir des exemples plus concrets de projets convaincants, de véritables séquences pédagogiques à mettre en œuvre en classe en appui sur une meilleure connaissance des réalités de l'enseignement en classe de I<sup>ve</sup>.

Enfin, l'intérêt culturel apporté par une DNL n'a pas toujours été présenté comme l'un des objectifs majeurs de l'enseignement en DNL. La seule transposition d'un cours en langue italienne, voire la seule maîtrise linguistique du lexique fût-il spécialisé, ne sauraient suffire, sans le soutien de la dimension culturelle, qui conduit à une approche particulière de la discipline enseignée. Une bonne connaissance des modalités d'enseignement de la Dnl dans le système scolaire italien est également apprécié.

Aussi, afin de mieux appréhender la spécificité de cette forme d'enseignement exigeante et, plus particulièrement, pour améliorer à la fois la qualité du dossier à présenter, et la prestation orale à fournir pour cet examen, le jury rappelle quelques suggestions, pour les futurs candidats, dont il est utile de s'inspirer avant et pendant l'entretien :

- réfléchir aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place dans le cadre des attendus du programme de chaque champ disciplinaire,
- envisager des stratégies facilitant à la fois les appropriations linguistiques (le développement de compétences, surtout à l'oral, pour les élèves) et les appropriations disciplinaires,
- sélectionner, présenter et mettre en perspective différents supports de cours, afin d'étayer le projet pédagogique proposé dans le dossier ; ce dernier aura été rédigé à la fois en français et en italien,
- connaître la nature et les modalités des épreuves spécifiques que les élèves vont passer,
- prévoir la configuration d'un cours en co-animation ou en parallèle avec le professeur d'italien, voire avec un assistant de langues vivantes,
- s'informer sur les modalités et les contenus de l'enseignement de leur discipline en Italie, et consulter les manuels utilisés dans ce cadre,
- prendre contact avec les collègues engagés dans des projets et des dispositifs favorisant l'ouverture internationale et les échanges,
- mieux connaître le CECRL ainsi que les textes officiels se rapportant à l'enseignement d'une DNL.

## Spécificités concernant l'enseignement DNL mathématiques

*Ce document complète le rapport rédigé par les IA-IPR de langues. Il décrit en quelques lignes les observations qui ont pu être effectuées et Il propose également quelques conseils qui permettront aux futurs candidats de mieux préparer cette certification*

### – Le rapport joint à la demande d'inscription

Dès l'amorce de la préparation à la certification, il est conseillé aux candidats de relire attentivement le BOEN du 28 octobre 2004 qui précise les attendus du rapport.

Certains candidats ne se contentent que d'un simple descriptif des expériences d'ordre privé liées à la pratique de la langue visée, sans même aborder les aspects professionnels pourtant clairement précisés dans la commande.

La date précoce de remise des dossiers ne doit pas être un obstacle à une préparation en amont de la certification par une réflexion approfondie des missions que le professeur ayant acquis la certification devra assurer.

#### **Conseils**

- Assister à des cours de langue étrangère,
- Assister à des séances conduites par des enseignants certifiés,
- Interroger son désir d'évolution sur le plan professionnel,

### – L'épreuve

#### – L'exposé du candidat

Les prestations sont dans l'ensemble de bonne qualité, même si peu de candidats investissent la totalité du temps disponible. Par ailleurs, il est possible d'accompagner l'exposé d'un diaporama ou de tout autre support permettant de donner une épaisseur plus conséquente aux expériences et aux pratiques personnelles, en particulier dans le domaine de l'enseignement : un exemple de séance, le descriptif pertinent d'une utilisation en classe, d'une ressource ou de la mise en œuvre d'une séance, la description d'actions menées sont ainsi les bienvenus.

#### **Conseils**

- appuyer sa présentation orale par un support valorisant la pratique professionnelle,
- valoriser les éléments de réflexion professionnels.

#### – L'entretien

##### Connaissances concernant les contenus d'enseignement

L'entretien qui succède à l'exposé permet au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire.

Il est donc indispensable que le candidat ait une connaissance des programmes académiques de la DNL, mais aussi des connaissances du cadre institutionnel lié à l'enseignement des langues



vivantes. Or, les programmes de mathématique de DNL sont peu voire pas connus de nombreux candidats !

### ***Anticipation d'une nouvelle professionnalité***

L'entretien permet par ailleurs d'estimer les capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'activités. Il est donc apprécié de pouvoir décrire, en complément de ce qui a été présenté dans le rapport, des exemples de situations de classes. Sur ce point, peu de candidats ont présenté des éléments valorisant leur réflexion pédagogique et didactique.

Présenter des activités mises en œuvre en classe ou envisagées, en les accompagnant d'une description des objectifs de formation, du rôle du professeur et de celui des élèves permet au jury d'apprécier la qualité de préparation du candidat au regard de ses futures missions.

Enseigner les mathématiques dans une langue étrangère place d'emblée l'enseignant dans une **posture** de professeur de langue dont les caractéristiques ne recouvrent pas nécessairement celles du professeur de mathématiques. Ce renouvellement de professionnalité reste très peu envisagé. On peut citer quelques points de vigilance :

- la place de l'enseignant dans la classe et sa relation à la construction des connaissances et des compétences,
- la place de la socialisation dans la construction des savoirs et des compétences par les élèves,
- la pluralité des supports d'activités : audio, vidéo,
- la pluralité des dispositifs de classe,
- l'articulation des activités langagières avec la pratique des mathématiques,
- les modalités, supports et objectifs d'évaluation,

On notera en particulier le manque d'anticipation sur les modalités d'acquisition et d'entretien du lexique mathématique.

### ***Conseils***

- interroger le changement de posture de l'enseignant, l'organisation de la classe, la place des élèves,
- interroger la nature et la place des ressources dans la construction des connaissances et des compétences,
- envisager la construction des connaissances et des compétences sous un angle renouvelé,
- identifier la dimension culturelle de certains éléments mathématiques,
- s'assurer de la connaissance des programmes académiques disciplinaires.

Le jury n'attend pas que le candidat ait construit sa professionnalité au moment de l'examen, mais qu'il sache valoriser son questionnement, ses éléments de réflexion et plus généralement qu'il sache exposer une vision des Sections européennes.

## FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Le présent rapport envisage de rendre compte de la session 2019 et d'aborder quelques spécificités de l'enseignement du Français Langue Seconde. Les principes et modalités de la certification complémentaire en FLS ont été rappelés dans le rapport 2018.

Vingt candidats ont déposé un dossier d'inscription et dix-huit se sont effectivement présentés. Le jury, pour cette session, était composé de Madame Caroline Martin-Bachelier et Madame Boguslawa Szotowski, formatrices au CASNAV, Madame Katja Ploog, professeur en sciences du langage à l'université d'Orléans, Monsieur Frédéric Raimbault, IA IPR de Lettres et responsable du CASNAV de l'académie d'Orléans-Tours.

Quelques chiffres :

	Inscrits	Présents	Reçus	Note la plus basse	Note la plus haute
1 <sup>er</sup> degré	10	8	6	08	16
2 <sup>nd</sup> degré	10	10	7	05	15

Quelques constats concernant la session 2019 :

- nombre de candidats équivalent à celui de la session précédente et équilibre entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré ;
- taux de réussite de 70 % des candidats présents ramené à 60 % des candidats inscrits ;
- représentation disciplinaire assez variée pour le 2<sup>nd</sup> degré avec des professeurs de Lettres modernes, de Lettres Anglais, d'Espagnol, de Génie mécanique.

### I. La certification complémentaire « français langue seconde » : l'inscription

Le candidat qui décide de passer l'épreuve de la certification complémentaire est un professeur motivé par l'enseignement du FLS **en France** et par la prise en charge dans sa classe **d'élèves allophones nouvellement arrivés** et/ou **d'enfant de familles itinérantes et de voyageurs**. **Enseigner à l'étranger à un public allophone ou francophone requiert des postures professionnelles, une didactique, des préoccupations pédagogiques et des enjeux autres.**

A la motivation du candidat doit s'adjoindre la réflexion sur les spécificités de l'enseignement du FLS, la connaissance ou la représentation juste des publics auxquels cet enseignement est destiné, la connaissance précise des modalités de prise en charge des élèves nouvellement arrivés, la maîtrise des textes de l'Institution cadrant cette prise en charge. **Pour cela, il est indispensable qu'en amont de l'inscription à la certification complémentaire, le candidat ait pu s'informer et bénéficier de formations concernant l'enseignement du FLS et la prise en charge des élèves allophones.** Cette préparation s'avère un préalable indispensable car l'enseignement du FLS ne se résume pas à une strate didactique nouvelle ou à un ajout pédagogique mais se fonde sur une conception propre de la

langue française, de son apprentissage et son développement en interaction avec des cultures, des identités, un environnement social et politique...

Le CASNAV - centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs – constitue l'interlocuteur à privilégier pour vous aider et vous accompagner dans votre démarche visant la certification complémentaire. Il vous fournira, dans une démarche d'individualisation des parcours, une bibliographie, une sitographie, des ressources et des éléments de réflexion en cohérence avec votre expérience et vos compétences.

## II. La certification complémentaire « français langue seconde » : le dossier

Le dossier est le premier contact du jury avec le candidat, le premier document qui lui permettra de se représenter le professeur. **Il doit alors apparaître au candidat comme le « faire valoir » des compétences à faire reconnaître, le fond et la forme étant à ce titre indissociables.**

Le candidat trouvera toutes les informations relatives à ce dossier dans le texte de cadrage qui en précise les contours et les précédents rapports de jury qui en commentent l'élaboration et les enjeux.

Le candidat doit considérer la rédaction de ce dossier non seulement comme le « faire valoir » de ses compétences mais également comme le lieu pour revenir et réfléchir à son parcours professionnel et à ses ambitions.

A ce propos, plusieurs candidats se sont exprimés sur le dossier à rédiger et ont reconnu son utilité et ses apports comme :

- engagement de soi dans la démarche de certification et mise à l'épreuve de sa motivation ;
- formalisation de son parcours professionnel en l'organisant, découvrant ainsi son sens et sa direction ;
- écrit réflexif poursuivant le parcours de formation engagé ;
- acte de communication pour l'entretien qui aura lieu ;
- ...

**Le dossier constitue de fait une mise à l'épreuve de soi au regard de la certification visée, une présentation des compétences à valider, une forme exigeante qui demande une attention particulière tant au niveau de la présentation, de la structuration que de l'écriture. Nous rappelons que le dossier n'est pas évalué mais qu'il est un document communiqué aux membres du jury.**

## III. Le Français Langue Seconde : quelques questions

Jean-Pierre Cuq introduit son texte Le FLS : un concept en question par ce paragraphe éclairant sur la difficulté à saisir le FLS :

« Français langue seconde, français langue étrangère, français langue maternelle, français pour migrants... et combien d'autres appellations encore pour notre idiome commun ! Comment un étudiant, un enseignant, éclairé certes, mais pas forcément spécialiste de ces questions peut-il se

retrouver dans un tel foisonnement terminologique ? Sans compter les sigles : FLS, FLE, FLM... Du reste, s'agit-il d'une simple question terminologique aux paramètres plus ou moins bien maîtrisés ? N'y a-t-il pas là plutôt quelque problème conceptuel plus difficile à appréhender ? Dans ce cas, dans quel champ disciplinaire se situent les concepts concernés (sociolinguistique, didactique...) ? »<sup>2</sup>

Le présent rapport ne prévoit pas en quelques lignes de répondre au problème posé car les candidats pourront se reporter aisément au texte intégral pour lire la réflexion de Jean-Pierre Cuq. En revanche, il paraît essentiel de présenter ici les questions légitimes que le jury peut poser aux candidats et pour lesquelles il attend des éléments de réponse :

- Qu'est-ce qu'une langue maternelle ? Comment l'apprend-t-on ? Comment l'enseigne-t-on ?
- Quelles différences existe-t-il entre le FLE et le FLS ? Quelles en sont les conséquences sur l'enseignement du FLS ?
- Comment doit-on analyser une même erreur d'utilisation de la langue lorsqu'elle est produite par un élève de FLM et un élève de FLS ? Comment prendre en charge cette erreur dans l'utilisation de la langue ?
- Quels sont les critères de réussite de l'élève allophone qui valident son inclusion en classe ordinaire ?
- Quelles sont les prises en charge pédagogiques possibles d'un élève sortant d'une UPE2A ?
- Comment aider les professeurs d'une équipe à enseigner à un élève allophone ?
- Qu'est-ce que le CASNAV ? Quelles sont ses actions ?
- Quelles sont les caractéristiques de l'accueil réussi d'un élève allophone ?
- ...

Les ressources suivantes vous donneront les réponses et des éléments de réflexion aux questions posées :

- <http://eduscol.education.fr/lettres/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseignement-du-fle-fls.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

Les questions qui terminent le présent rapport ne sont pas limitatives mais sont suffisantes dans un premier temps pour appréhender l'enseignement du FLS. **Tout professeur et a fortiori tout candidat peut contacter les formatrices du CASNAV pour un approfondissement de la réflexion que suggère ce questionnement, pour une liste plus étendue de lectures didactiques et pédagogiques, pour échanger sur les spécificités d'un élève allophone, mais aussi, dans la mesure du possible, pour demander à assister à une séance en UPE2A.**

Frédéric Raimbault  
IA IPR de Lettres,  
pour le jury de la session 2019.

---

<sup>2</sup> <https://journals.openedition.org/trema/2153>

## HISTOIRE DES ARTS

### RAPPORT DE JURY

Établi par la Présidente du jury :

- Cristhine Lécureux, IA-IPR d'histoire-géographie et HIDA

Membres du jury de la certification complémentaire Histoire de l'art :

- Stéphane Auger, professeur agrégé en Education musicale et enseignant en EDE « patrimoines » et HIDA fac
- Jean-Paul Billès, professeur agrégé en Arts plastiques et formateur en HIDA

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés **le lundi 07 janvier et le mercredi 09 janvier 2019** au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, site Dunois. Le jury adresse ses remerciements au personnel de la Division des Examens et Concours du Rectorat.

### 1- Quelques éléments statistiques

DISCIPLINE	Total inscrits	Total présents	Admis
<b>Arts plastiques</b>	2	2	1
<b>Histoire-géographie</b>	6	5	4
<b>Langues vivantes espagnol</b>	1	1	1
<b>Lettres</b>	5	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>10</b>

Répartition des notes :

note	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
effectif	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	3	1	0

Moyenne de l'épreuve : 14 / 20

### 2- Définition et déroulement de l'épreuve

Le BO N°7 du 12 février 2004 précise que : « L'épreuve, d'une durée de trente minutes maximum, débute par un exposé du candidat, pendant une durée de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un

*autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.*

*Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum, dont l'objet est d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur (...) ».*

### 3- Éléments qualitatifs

La session 2019 de la certification complémentaire en Histoire de l'art voit un nombre de candidats un peu inférieur à 2018, d'autant que deux candidats qui avaient pourtant fait le dossier ont renoncé à se présenter. En 2011, il y avait eu 25 inscrits, depuis le nombre de candidats avait toujours été inférieur à 17, nombre d'inscrits de 2018. Un nombre encore important de professeurs de lettres modernes et classiques s'est inscrit cette année à cette certification dont plusieurs en lycée dans l'optique de l'ouverture d'une option ou spécialité HIDA dans le cadre de la réforme du lycée.

L'annonce d'un « retour » de l'enseignement de l'HIDA au collège comme les discussions autour d'une épreuve spécifique d'HIDA au DNB ont pu motiver quelques professeurs. Pourtant, l'histoire des arts a gardé toute sa place au collège dans le cadre de la Réforme ; un programme de cycle en histoire des arts a été acté (C3 et C4 pour le collège) ; cet enseignement continue donc d'être co et trans disciplinaire, fondé sur la pédagogie de projet. Il trouve sa place au sein des EPI, comme il est au cœur du PEAC. Une dimension « histoire des arts » peut également être présente au sein des autres parcours.

De surcroît, la certification n'est exigée que pour enseigner l'histoire des arts au lycée.

L'enseignement de l'HIDA se décline bien selon **des formes différentes** (généralisation au collège avec la possibilité pour un élève de choisir à l'épreuve orale du DNB 2018 un EPI ou un parcours qui intègre l'HIDA, en lycée, option facultative en 2<sup>de</sup>, 1<sup>e</sup> et T à compter de la rentrée 2019 et spécialité en 1<sup>e</sup> et T dans le cadre du nouveau bac, l'enseignement d'exploration « patrimoines » disparaissant. Il est indispensable que les candidats aient une **perception claire des enjeux** que recouvre chaque situation d'enseignement.

Les candidats inscrits cette année à la certification complémentaire ont manifestement lu les rapports du jury et vraiment préparé leur présentation orale en se projetant dans des situations d'enseignement liées aux questions limitatives de lycée ; comme ils ont globalement cherché à bien s'imprégner des démarches à mettre en œuvre. **D'excellentes prestations ont été entendues** avec une grande réactivité des candidats au questionnement des membres du jury, soulignant la solidité des connaissances de ces candidats, leur capacité à imaginer aussi des situations d'enseignement.

La pluri-co-disciplinarité des contenus apparaît comme centrale dans la mise en œuvre d'un enseignement d'HIDA comme **la capacité à travailler en équipe**, Les candidats doivent être capables d'articuler entre eux différents domaines artistiques en les contextualisant. Sans être pour autant des spécialistes de chaque domaine artistique, les candidats doivent pouvoir montrer une réelle appétence pour les arts et la culture au sens large. Ils doivent se montrer capables de faire des liens entre des artistes, des arts, des aires culturelles, des périodes.

L'examen de certification complémentaire permet la détection d'un vivier d'enseignants possédant les qualités requises pour enseigner l'HIDA dans le cadre des **options au lycée**, voire même pour

coordonner, animer, former des groupes d'enseignants dans le cadre de projets mettant en jeu des objectifs éducatifs en lien avec l'HIDA. Il est donc naturellement attendu des candidats qu'ils appréhendent avec discernement tous les aspects de ce domaine d'enseignement et qu'ils connaissent les modalités de mise en œuvre de cet enseignement au lycée comme au collège. **Il faut qu'ils aient pris connaissance des programmes de cette option en lycée et soient capables d'imaginer une mise en œuvre pédagogique des questions au programme.** Les candidats recalés sont ceux qui n'ont pas anticipé un questionnement concernant les programmes. Ce sont aussi ceux qui n'ont pas imaginé de mise en œuvre d'une question au programme en lycée. Ils se sont aussi montrés insuffisamment rigoureux dans la démonstration de leur appropriation des démarches à mettre en œuvre en HIDA.

#### Quelques points d'achoppement :

- Une méconnaissance partielle chez certains enseignants, en poste pour la plupart au collège, tant des programmes d'enseignement au lycée (enseignement facultatif ou de spécialité) que de leurs principes de fonctionnement.
- L'approche de l'enseignement de l'HIDA est apparue encore trop cloisonnée pour les candidats recalés et réduite à des considérations vagues en lien exclusif avec leur discipline d'origine. La mise en œuvre **des nouveaux programmes de l'enseignement de l'HIDA au collège à la rentrée 2016** induit toujours une complémentarité des approches disciplinaires, elle doit aussi inciter le candidat à élargir ses horizons culturels par le biais d'un effort de contextualisation des œuvres.
- La confusion entre **la mise en œuvre du volet culturel du programme d'une discipline dans le cadre ordinaire de son enseignement** et **ce que réclame**, dans sa dynamique d'ouverture et de lien sensible avec les œuvres, **un enseignement de l'histoire des arts.**
- Une culture disciplinaire ouvrant sur des domaines artistiques connexes mais de façon insuffisante pour construire une représentation juste de ce que recouvre l'enseignement de l'HIDA.
- Une **méconnaissance de la scène artistique contemporaine** et un manque d'intérêt pour sa fréquentation.
- **Une impasse totale sur la musique**, sans que les professeurs soient des spécialistes dans cet art, il importe qu'ils imaginent des liens entre les œuvres choisies et ce que la musique peut apporter à la thématique. Par exemple, en ce qui concerne la question « l'art et le sacré » en classe de T L, il faut engager une réflexion sur la musique sacrée, la sacralisation de la musique, la question portant sur les « années 50 » exige encore plus la prise en compte de cet art dans sa double dimension de musique dite populaire ou de musique savante... Il est aussi très réducteur, quand une analyse filmique est proposée, de ne pas prendre en compte la bande son dans son ensemble, y compris la musique.
- L'enseignement de l'histoire des arts ne se limite pas à l'approche des œuvres inscrites dans l'Histoire ou encore des œuvres qui en témoigneraient, il ne s'agit d'onc pas d'instrumentaliser les œuvres mais bien de les travailler pour elles-mêmes. **L'un des enjeux de cet enseignement est de favoriser le rapport sensible aux œuvres qu'elles soient du passé comme du temps présent.** Le PEAC est d'évidence l'occasion de construire ce rapport aux œuvres.

#### Quelques conseils aux futurs candidats :

- Il ne saurait, quelle que soit la formation ou le parcours du candidat, **y avoir de certification automatique.** Tout candidat doit prendre la mesure des exigences de l'épreuve et comprendre

qu'une érudition disciplinaire cloisonnée n'est pas suffisante pour trouver sa place dans une équipe pluridisciplinaire.

- Il est conseillé au candidat de **préparer l'exposé**. Le candidat pourra reprendre certains éléments de son dossier de candidature sans toutefois se limiter à un récapitulatif de ses états de service ou de son parcours universitaire ; le jury lit attentivement les dossiers, il attend autre chose lors de l'oral. Cette recommandation a été très majoritairement comprise par les candidats en 2018 qui ont su apporter un complément à leur dossier lors de l'épreuve orale.
- Il est essentiel de proposer **une démarche pédagogique** qui a trait à l'HIDA. Il s'agit pour le candidat de faire preuve d'une réflexion pédagogique fondée sur des connaissances solides. Il peut s'agir d'une expérience réellement mise en œuvre ou d'une projection intellectuelle.
- Le jury ne cherche pas à piéger les candidats mais il s'attend à ce que le candidat qui présente une œuvre, un auteur, un domaine, un courant artistique **sache élargir son propos**. Si un candidat présente, par exemple un film, il doit maîtriser des éléments de base de l'analyse filmique, s'il choisit de travailler sur un monument, il doit maîtriser le vocabulaire de base de l'architecture, être capable de citer des architectes de la même période ou ayant travaillé sur le même type de bâtiment, etc. Un des objectifs de l'HIDA est de conduire les élèves à faire des liens entre les domaines artistiques ; on attend donc des professeurs qu'ils se plient à cette gymnastique intellectuelle.
- Il est indispensable que le candidat puisse éclairer le jury sur ses motivations et qu'il s'informe, à travers la rencontre de collègues impliqués dans les options HIDA de lycée, **des contenus programmatiques** et de l'organisation de cet enseignement.
- Enfin, les candidats doivent faire la distinction entre l'organisation pédagogique d'un programme d'enseignement qui peut faire le choix d'approches thématiques ou notionnelles transhistoriques et l'inscription du champ scientifique d'une discipline dans l'histoire. Si elles relèvent de points de vue différents, ces deux approches ne sont pas contradictoires et **tout enseignant doit avoir les repères historiques nécessaires à la contextualisation des œuvres qu'il convoque**.



## LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

Suite à l'arrêté du 6 mars 2018 portant création de la certification complémentaire pour un nouveau secteur disciplinaire : « Langues et cultures de l'Antiquité : option latin, option grec », une première session de cette certification organisée dans l'académie d'Orléans-Tours s'était déroulée les 18 et 19 octobre 2018 au Rectorat – site Dunois rue Marcel Proust. La session 2019 constitue donc la seconde session de certification au cours de l'année scolaire 2018-2019. Le jury de la première session a été reconduit et a été composé de trois membres : Mickael RIBREAU, maître de conférence en Littérature et langue latine à l'université Sorbonne-nouvelle Paris 3, Marie-Christine BRINDEJONC, professeur agrégée de lettres classiques hors classe enseignant dans l'académie, et Hugo JAMBU, Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional en Lettres chargé du dossier Langues et cultures de l'Antiquité. Les trois membres du jury tiennent à remercier les personnels de Division des examens et concours pour l'accueil qui leur a été réservé et pour les conditions matérielles dans lesquelles s'est passée la certification.

### Finalités

Parce que cette certification est encore récente, les membres du jury tiennent tout d'abord à en rappeler les finalités : **l'enseignement en Langues et cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de lettres classiques »** (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Education nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement ;
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

### La session 2019 en chiffres

#### Évaluation

Cette session 2019 de la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité a rassemblé 5 candidats, tous inscrits en option latin. Seulement 3 candidats inscrits se sont finalement présentés au jury. Ce nombre restreint n'est pas particulièrement étonnant : l'organisation de deux sessions au cours de l'année scolaire 2018-2019 a amené les candidats à se répartir sur les deux sessions.

Parmi ces 3 candidats, 2 ont été reçus (66% des inscrits). Les notes se sont échelonnées entre 8/20 et 13/20. La moyenne de la certification Langues et cultures de l'Antiquité pour cette session est de 10,66/20.

#### Profil des candidats

On peut noter que parmi les candidats qui se sont présentés au jury :

- tous étaient professeurs de Lettres modernes ;
- 2 étaient professeurs en collège ; 1 était professeur en lycée ;
- 2 étaient professeurs dans le secteur public ; 1 était professeur dans le secteur privé ;

- 2 avaient déjà été amenés à assurer un enseignement de Langues et cultures de l'Antiquité dans l'enseignement secondaire au cours de leur parcours professionnel ; 1 assurait actuellement un enseignement de Langues et cultures de l'Antiquité dans son établissement.

## Champs de l'évaluation

### Champs de l'évaluation et attendus

La note de service n°2018-041 du 19-03-2018 précise les champs d'évaluation de la certification. Il convient de vérifier :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc.) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexicale, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités.
- la connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet ;

Ces champs évaluatifs sont également éclairés par le *Vademecum de la certification* qui rappelle les compétences professionnelles que les candidats doivent mobiliser : on peut noter que le candidat doit pouvoir « **conduire avec profit un projet pédagogique** clairement défini et adapté aux exigences et aux attendus des programmes (latin ou grec, collège ou lycée) ; **proposer, dans le cadre de ce projet, un choix succinct et pertinent de textes antiques**, présentés en version bilingue, et de documents iconographiques complémentaires ; **analyser de façon pertinente les textes et les documents** qu'il a proposés et répondre aux questions du jury en faisant preuve de connaissances linguistiques et culturelles, historiques, littéraires et artistiques ; **inscrire l'ensemble de ces textes et documents dans une démarche d'apprentissage cohérente** (étude des textes, de la langue, de la littérature et de la civilisation grecques ou romaines) ; **mobiliser les procédés didactiques courants** mis en œuvre dans un contexte professionnel réel pour favoriser l'intérêt et l'activité des élèves, au service des apprentissages ; **utiliser avec discernement l'outil numérique** pour choisir des ressources fiables, adaptées à la situation d'enseignement envisagée ; **communiquer à l'oral** de manière claire et organisée ».

Le jury attendait en conséquence des candidats qu'ils aient des **connaissances linguistiques solides** en latin qui leur permettent non seulement de comprendre et de traduire des textes pour eux-mêmes mais aussi d'expliquer et de commenter leurs choix de traduction devant des élèves ; ces connaissances linguistiques devaient être articulées avec des **connaissances culturelles variées** qui fassent notamment écho à la variété des textes latins susceptibles d'être abordés en classe (connaissances en littérature, en art, en histoire romaine, en philosophie et histoire des idées...). Enfin, ces connaissances linguistiques et culturelles devaient pouvoir être combinées pour être mobilisées en cours devant des élèves de manière pertinente : il s'agissait en conséquence pour les candidats de **s'être intéressés à la didactique des langues et cultures de l'Antiquité** pour se projeter dans des pratiques pédagogiques cohérentes avec cet enseignement.

## Observations du jury

De manière générale le jury a estimé que les candidats avaient bien compris les enjeux de la certification et les attentes de l'épreuve ; l'une des candidates a mentionné de manière explicite le précédent rapport du jury qui l'avait aidé à se préparer.

Toutefois certains points semblent devoir être précisés, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien. Le jury nourrit l'espoir que ces remarques pourront être utiles à de futurs candidats à la certification.

### Le dossier

Si les prestations ont été globalement jugées plutôt satisfaisantes, les dossiers examinés restent encore aux yeux du jury à améliorer : en effet il s'agit de faire la preuve de connaissances précises, tant linguistiques que culturelles, et d'une réflexion sur la discipline et son enseignement dans le second degré (collège et lycée). Ainsi, la présence d'une réflexion didactique dans le dossier, saisissable par le biais de différents documents (séquences et séances de cours envisagées – et notamment séances de langue –, textes choisis précisément et avec les appareillages prévus, mais aussi évaluations formatives et sommatives...) permet au jury d'apprécier le travail de conception du candidat ; pour éclairer la mise en œuvre envisagée de ce projet didactique, il n'est pas inutile que le candidat explicite quelques pistes pédagogiques qu'il retiendrait (comment organiser un atelier de traduction par exemple). Il convient également de rappeler que la publication d'une thèse de doctorat, ou d'articles scientifiques dans des actes de colloques ou des revues spécialisées, ne suffit pas à rendre compte d'une capacité à enseigner les langues et cultures de l'Antiquité dans les établissements du second degré : dans le cadre de cette certification, qui ne se résume pas à une validation des acquis universitaires, l'expertise acquise doit pouvoir trouver un autre public, celui des latinistes des collèges et des lycées, qu'il s'agit d'accompagner dans leur parcours. Dans cette perspective, un soin plus particulier peut être porté par les candidats à la description de leur motivation et du projet qui les amène à préparer cette certification.

### L'exposé

Lors de cette seconde session, les candidats se sont montrés mieux préparés dans leur exposé : avec l'aide de leurs notes, les professeurs ont montré une maîtrise de la parole et du temps tout à fait convenable. Encore une fois la capacité des candidats à se projeter dans des pratiques d'enseignement à destination des élèves a constitué une valeur ajoutée pour le jury. En ce sens, l'apport de documents nouveaux lors de l'exposé, lorsqu'ils étaient cohérents avec une perspective d'enseignement, a permis d'éclairer une motivation et une conception de l'enseignement.

### L'entretien

Pour mener l'entretien, le jury a procédé systématiquement de la manière suivante :

- En amont de la passation, un texte latin de 5 à 10 lignes accompagné d'une traduction a été choisi par le jury ; dans chaque texte une ou deux phrases ont été surlignées en caractères gras ; le jury s'est assuré que les textes sélectionnés n'avaient pas été mentionnés préalablement par les candidats dans leur dossier.
- Au moment de l'accueil du candidat par le jury et avant que ce dernier ne démarre son exposé, le texte choisi a été présenté au candidat ainsi que les consignes qui l'accompagnaient : il s'agissait de lire le texte latin à haute voix ; de traduire la ou les phrases surlignées en caractère gras en s'aidant de la traduction ; et de formuler des commentaires qui rendent compte de la démarche mise en œuvre et des choix opérés par le candidat.
- A l'issue de son exposé, chaque candidat a été invité à prendre le texte sélectionné par le jury pour procéder à sa lecture, à la traduction du passage surligné en caractère gras et à l'explicitation de sa démarche. Le texte sélectionné a ensuite servi de support à l'entretien de

manière plus large : les candidats ont ainsi pu être amenés à évoquer entre autres choses la place de ce texte au sein d'une séquence didactique en cohérence avec les programmes d'enseignement, la manière dont on pourrait mettre à profit un texte latin au cours d'une séance, l'articulation qu'ils opéreraient entre découverte de textes authentiques et séances de langues, l'évaluation des acquis des élèves qu'ils pourraient envisager en termes de compétences, de connaissances et de culture ; mais l'entretien a également permis de revenir de manière plus globale sur la motivation du candidat, sur son parcours ou sur ses connaissances sur le monde romain au regard du dossier qu'il avait constitué.

Au regard de ce déroulé de l'entretien, les observations du jury peuvent être formulées selon trois domaines :

### 1. La langue

Le dossier, s'il rend compte en partie de la motivation des candidats, de leur parcours et de leur capacité à se projeter dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, ne peut en revanche révéler au jury le rapport personnel et vivant que les candidats ont avec un texte antique authentique. Or, pour enseigner les langues et cultures de l'Antiquité, il apparaît nécessaire de maîtriser suffisamment la langue non seulement pour elle-même, mais aussi pour sélectionner de manière appropriée des textes pour la classe, pour préparer ses cours, pour accompagner l'acquisition d'une démarche de compréhension efficace chez les élèves et pour répondre aux questions que ces derniers pourraient formuler face à une difficulté.

Si l'entretien s'est donc ouvert à chaque fois par ce travail d'appropriation du texte latin, c'est d'abord pour évaluer le degré de familiarité que les candidats ont avec la langue et la littérature latine – l'erreur de traduction étant permise dans une certaine mesure, comme cela a été systématiquement rappelé aux candidats. Les prestations ont à ce titre été particulièrement révélatrices : le jury a ainsi été surpris de constater que l'un des candidats, alors même qu'il se projetait dans un enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, avait des lacunes importantes en langue latine et peinaient à traduire un court extrait de texte authentique, quand bien même ce dernier était accompagné d'une traduction qu'il pouvait consulter. En conséquence, cet exercice préalable a souvent permis au jury de déterminer de manière sûre les candidats qui n'étaient pas en mesure d'enseigner les langues et cultures de l'Antiquité. Il appartient donc aux candidats qui souhaitent se présenter à la certification de se former, en s'appuyant à tout le moins sur des grammaires scolaires et universitaires, et de fréquenter de manière régulière les textes antiques authentiques pour nourrir leur réflexion personnelle et leur projet professionnel.

### 2. Sur la culture

L'entretien a également permis au jury d'évaluer la culture des candidats : ces derniers ont ainsi pu revenir sur leur dossier, corriger certaines maladresses dont ils s'étaient rendu compte d'eux-mêmes, ou d'approfondir tel ou tel aspect. Si les prestations sont dans l'ensemble satisfaisantes, le jury a encore une fois regretté que le degré de connaissances des candidats soit variable selon les profils : il convient en effet pour enseigner les langues et cultures de l'Antiquité d'avoir des connaissances à la fois historiques sur les grands événements marquants du monde romain et sur la vie quotidienne des romains, et des connaissances littéraires et artistiques sur les grands artistes et sur leurs œuvres majeures, abordées tant dans une perspective d'histoire littéraire que dans une perspective proprement esthétique. Ainsi des professeurs de lettres modernes, alors même qu'ils possédaient une bonne maîtrise des enjeux artistiques et culturels des programmes, ont montré davantage de difficultés à s'appuyer sur des connaissances historiques précises pour éclairer les enjeux de telle ou telle œuvre. Le jury a par ailleurs apprécié que l'articulation entre mondes anciens et mondes

modernes ait été davantage qu'à la précédente session exploitée par les candidats dans leur dossier, dans leur exposé ou dans leur entretien de manière spontanée : si l'Antiquité peut être un objet de fascination et de curiosité tout à fait légitime, elle doit être aussi, dans le cadre de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité, une source de réflexion pour les jeunes générations sur le monde qui les entoure et qui les interpelle.

### 3. Sur la didactique

Chaque candidat a été amené par le jury à s'interroger sur la didactique des langues et cultures de l'Antiquité. Si les candidats ont globalement bien pris en compte les spécificités de la didactique des langues de l'Antiquité dans leur préparation, le jury note toutefois que les pratiques évaluatives sont souvent moins évoquées par les candidats, alors même que le caractère optionnel de l'enseignement invite à une réflexion sans doute particulière sur le sujet ; de même l'articulation entre évaluation des acquis des élèves et pédagogie de projet doit être davantage précisée pour s'assurer que les objectifs en termes d'acquisition de compétences, de connaissances et de culture sont atteints (l'usage raisonné du numérique doit notamment accompagner et non pas occulter l'acquisition de connaissances et de compétences).

### Conseils aux candidats

Au terme de ce rapport, le jury souhaite en conséquence attirer l'attention des candidats qui souhaiteraient se présenter à l'avenir à la certification en langues et cultures de l'Antiquité sur les points suivants :

- **Il est nécessaire d'avoir des connaissances en langue solides** (morphologie, syntaxe, lexique, compétences de traduction...).
- **Il convient de s'interroger sur la manière dont on conçoit une séquence de cours** (quel corpus de textes, quelles sources, quelle articulation entre langue et culture, quelles évaluations des acquis ?...).
- **Il convient de réfléchir à l'exploitation didactique et pédagogique d'un texte latin lors d'une séance de cours** (comment mener une séance de langue ? qu'est-ce qu'un atelier de traduction ? quelle articulation entre langue et culture au sein de la séance ? comment développer la collaboration, l'autonomie et la créativité ? avec quelle différenciation pédagogique ?...).
- **Il convient de se questionner sur ce qu'apportent les langues et cultures de l'Antiquité aux élèves pour penser le monde qui les entoure** (tant pour repérer ce qui subsiste de l'Antiquité que pour révéler les différences entre les mondes anciens et modernes et développer l'esprit critique des élèves).

## LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

### I – Textes de référence :

- B.O. n° 48 du 24 décembre 2009 qui concerne la certification complémentaire et institue un nouveau secteur disciplinaire : enseignement en langue des signes française
- B.O. n° 39 du 28 octobre 2004 qui concerne l'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministère de l'Éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, dont l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Cette note de service précise les modalités d'attribution de la certification complémentaire et le déroulement de l'examen.

### II – Composition du jury :

- Monsieur BRUGELLE Jean-Louis, Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional, chargé de mission national Langue des signes française ;
- Monsieur VIRTON Emmanuel, Inspecteur de l'Éducation Nationale - ASH (Adaptation et scolarisation des élèves handicapés), Conseiller technique du recteur de l'Académie d'Orléans-Tours.

### III - Principes d'évaluation :

Les principes d'évaluation se fondent sur les critères définis dans le BOEN n° 48 du 24 décembre 2009. La maîtrise de la langue des signes française (aisance dans le maniement de la LSF courante, maîtrise des signes liée à la discipline enseignée et à la gestion de classe), la connaissance de la culture sourde et de l'interculturalité, la connaissance du cadre institutionnel constituent les trois piliers auxquels est adossée l'évaluation.

*Il est rappelé aux candidats que seuls l'exposé et l'entretien sont évalués. Le dossier permet seulement au jury d'avoir une première connaissance du candidat, son cursus et ses motivations. C'est en particulier sur le dossier que s'appuieront certaines questions.*

#### IV – Candidats :

Un seul candidat s'est inscrit à l'examen de la certification complémentaire en LSF et s'y est bien présenté. Il s'agissait d'un professeur des écoles.

#### V – Épreuves :

L'examen s'est déroulé dans de bonnes conditions d'organisation. La passation de l'épreuve s'est faite en totale conformité avec les directives réglementaires.

Sur le plan de la qualité des prestations, le jury s'est étonné globalement que le candidat se soit présenté à cet examen sans préparation personnelle. En a témoigné non seulement la minceur du

dossier dont les motivations paraissaient parfois très incertaines, mais surtout la méconnaissance des exigences de l'examen :

- la connaissance de la culture sourde et de l'interculturalité est apparue trop restreinte
- la connaissance du cadre institutionnel n'est pas approfondie.

En outre, le candidat n'a pas pris connaissance des compétences communicationnelles en LSF d'un jeune sourd. Or, elles sont publiées dans les programmes officiels de 2017.

Sachant que l'enseignement en LSF a pour but essentiel de permettre aux élèves sourds et malentendants d'utiliser la langue comme instrument d'échanges dans un contexte autre que l'apprentissage de cette langue, cette diversité représente une richesse très appréciable.

Sur le plan de la LSF, le jury attend d'un candidat qu'il s'exprime avec suffisamment de facilité pour soutenir une conversation sur un sujet ayant trait à son expérience, sans chercher ses signes, ou en adoptant des stratégies de compensation qui pallient les lacunes éventuelles.

Il tient à rappeler que le français signé n'est pas la LSF, même si le lexique en signes est convenable et que les structures de grande iconicité dans une forme narrative sont à apprécier.

Le candidat doit montrer un réel intérêt pour la langue et la culture sourde. Il est difficilement admissible qu'un candidat n'ait jamais rencontré des sourds hors sa formation et son enseignement.

Pour information, le candidat a la possibilité de montrer au jury tout support pédagogique créé ou adapté au public sourd.

## **VI – Résultats :**

Le candidat a obtenu une note inférieure à 10 et il n'a pas été admis.

## THÉÂTRE

### 1. Quelques éléments statistiques

Sur 16 candidats inscrits et présents, 10 ont été reçus.

Les notes s'échelonnent de 07 à 20 ; trois candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.

*Disciplines d'origine :*

Allemand (1) ; Espagnol (1) ; Histoire-géographie(1) ; Lettres modernes(11); Philosophie (1) ; Sciences physiques (1)

*Répartition des notes :*

Note obtenue	Nombre de candidats
07	2
08	1
09	3
10	2
11	1
12	3
13	1
15	1
18	1
20	1

### 2. Déroulement de l'épreuve – Niveau de l'examen

Le déroulement de l'épreuve en deux parties (10 minutes maximum d'exposé par le candidat, 20 minutes maximum d'entretien avec le jury) a été respecté ; il est rappelé ici que **l'exposé peut s'appuyer sur tout document qui paraîtra utile au candidat et qu'il est parfaitement autorisé, voire conseillé de se munir de notes personnelles.**

Au cours de l'exposé, il est attendu du candidat une présentation claire de ses motivations et l'analyse critique et approfondie d'une expérience d'enseignement du théâtre (notamment en partenariat) en milieu scolaire : la narration d'un cursus est redondante avec le dossier remis lors de l'inscription. Cette dimension analytique est à privilégier : elle permet de mettre en perspective un parcours de formation et d'expériences professionnelles avec les compétences pédagogiques requises pour assurer un enseignement artistique.

Les projets personnels et le cursus universitaire dans le domaine du théâtre, sont pris en considération mais **la finalité première de cet examen est l'enseignement dans les options théâtre de lycée.** De ce fait l'entretien mené par les membres du jury a cherché à approfondir le contenu de l'exposé, à mieux connaître le parcours personnel et professionnel du candidat dans le domaine théâtral mais également à vérifier la connaissance par les candidats de plusieurs aspects de l'enseignement du théâtre au lycée:

- objectifs et finalités de la discipline,
- organisation des enseignements et projets de programmes en consultation



- finalité et mise en œuvre du partenariat avec des professionnels du théâtre,
- contenus : l'articulation entre pratique artistique et dimension culturelle.

La commission souhaite insister par ailleurs et avant tout sur la **nécessité de se présenter en possession d'une véritable culture théâtrale, qui, sans avoir besoin d'être immense, doit être authentique**, et de manifester des capacités d'analyse, notamment une aptitude à comparer et à mettre en perspective. Une pratique régulière de spectateur est également attendue.

S'il n'est aucunement question pour le jury d'exiger un quelconque encyclopédisme, il n'en attend pas moins du candidat, pour le secteur culturel, littéraire et artistique auquel il a librement choisi de s'attacher, un sérieux professionnel vérifiable dans une double attitude intellectuelle : que la culture mobilisée soit de première main et corresponde à un parcours d'acquisition authentiquement personnel, que les connaissances et l'expérience dont il est fait état soient situées avec justesse, par le candidat, dans l'histoire des formes littéraires et artistiques.

### 3. Conseils aux futurs candidats

Certains candidats, qui enseignent en collège, méconnaissent les conditions de l'enseignement du théâtre en lycée voire les textes officiels. L'expérience ou la seule pratique ne sauraient suffire, il convient de préparer cette épreuve par l'acquisition de connaissances et l'élaboration d'une réflexion dans les domaines suivants :

- histoire du théâtre, de la mise en scène, théories du jeu de l'acteur, principaux aspects du théâtre contemporain (une solide culture théâtrale est un préalable à toute candidature),
- objectifs de la discipline et programmes d'enseignement,
- partenariat avec des professionnels (définition du projet, des rôles respectifs enseignant-partenaire dans les différentes étapes de concertation et d'évaluation des élèves...),
- aspects techniques (mise en scène, scénographie, métiers du théâtre, etc.).

**Le candidat qui ne pratique pas cet enseignement artistique a tout avantage à se rapprocher de collègues qui enseignent en option, à aller observer des séances de pratique et échanger avec collègues et partenaires.** Il est également possible de se rapprocher de la Daac afin de solliciter la participation à des actions de formation telles que « Lycéens et création contemporaine ». Enfin, la commission souligne qu'un échec ne signifie pas nécessairement la remise en cause de la qualité de certains projets présentés et que la certification complémentaire est un examen qui peut se représenter : si elle est la reconnaissance ou la validation d'un parcours, elle est d'abord et avant tout le signe d'une culture exigeante et en éveil.

### Bibliographie indicative

On trouvera des ressources en grand nombre sur le site national Educnet, section théâtre à l'adresse suivante : <http://www2.educnet.education.fr/sections/theatre>, ainsi que sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/prog>

Cette bibliographie est indicative, donc partielle. Elle propose des écrits sur le théâtre, des ouvrages théoriques ou historiques.

- Artaud Antonin, *Le théâtre et son double* Ed. Idées Gallimard Paris 1983.

- Biet, Christian, *La Tragédie*, Armand Colin, Cursus, 1998
- Biet, Christian, Triau, Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?* Gallimard, Folio essais inédits, 2005
- Corvin, Michel (direction de), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, Paris, Bordas, 1991.
- Corvin, Michel *Lire la comédie*, Paris, Dunod, 1994
- Couprie, Alain, *Lire la tragédie*, Paris, Dunod, 1990
- Danan, Joseph et Ryngaert, Jean-Pierre, *Éléments pour une histoire du texte de théâtre*, Dunod, 1997
- Dusigne, Jean-François, *Le Théâtre d'art, aventure européenne du XXe siècle*, Théâtrales, 1997
- Hubert, Marie-Claude, *Histoire de la scène occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, Cursus, 1992
- Lehmann, Hans-Thies, *Le Théâtre post-dramatique*, [1999], L'Arche, 2002
- Naugrette, Catherine, *L'Esthétique théâtrale*, Nathan Université, 2000
- Naugrette, Florence, *Le Plaisir du spectateur de théâtre*, Bréal, 2002
- Page, Christiane, *Éduquer par le jeu dramatique*, Paris, ESF, 3ème éd., 2006.
- Pavis, Patrice, *Le Théâtre au croisement des cultures*, Corti, 1990
- Roubine, Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Paris, Dunod, 1990
- Ryngaert, Jean-Pierre, *Introduction à l'analyse du théâtre*, Paris, Dunod, 1991
- Sarrazac, Jean-Pierre, *Critique du théâtre*, Circé, 2000
- SCHERER, Jacques, *La dramaturgie classique en France*, Nizet, 1959.
- Vinaver, Michel (sous la direction de), *Écritures dramatiques*, Actes Sud, 1993
- Vitez, Antoine, *Écrits sur le théâtre*, POL, 4 vol., 1994-1997

### Choix de revues

- *Alternatives théâtrales*, Bruxelles, trimestriel
- *Les Carnets du Rond-Point*, éditions de l'Amandier
- *Études théâtrales*, Centre d'Études théâtrales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve
- *Théâtre aujourd'hui*, Canopé
- *Théâtre/Public*, Centre Dramatique National de Gennevilliers, trimestriel accessible via le site du Théâtre de Gennevilliers : [www.tgcdn.com](http://www.tgcdn.com)

### Sitographie

- Site de la Comédie-Française : <http://www.comedie-francaise.fr>
- Répertoire des Arts du spectacle (Bibliothèque Nationale, Ministère de la Culture) : [www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm](http://www.culture.fr/documentation/spectacl/pres.htm)
- Répertoire " Babel-web " des Arts de la rue : [www.babel-web.net](http://www.babel-web.net)
- [www.theatre-contemporain.net](http://www.theatre-contemporain.net)
- [www.remue.net /theatre](http://www.remue.net/theatre)